

REGLEMENT DU TET A DESTINATION DES PILOTES

1. Condition d'inscription/annulation

1.1 Inscriptions

Les pilotes devront présenter l'un de ses documents au moment de leur inscription :

1. Licences FFC ou UFOLEP en cours de validité ayant pour mention "compétiteur".
2. **Ou** présence d'un certificat médical de moins d'un an ayant pour mention "non contre-indication à la pratique de vélo en compétition".

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les inscriptions seront gérées directement par les clubs organisateurs.

Il existe 1 manche joker pour les KIDS et pas de manche joker pour les adultes.

1.2 Tarifs

Les tarifs figurent sur le site d'inscription à l'épreuve.

1.3 Annulations

Les annulations sont également gérées par le club organisateur qui donnera ses conditions d'annulation dans son règlement de course. Le pilote devra donc prendre connaissance de ce règlement au moment de son inscription et l'accepter.

2. Catégories des pilotes

Les pilotes s'inscrivant à l'épreuve peuvent participer à l'une de ces 3 disciplines : le VTT dit « musculaire », le VTT à assistance électrique ou l'endurigide. Ils devront choisir l'une de ces 3 disciplines au moment de l'inscription. Il n'existe qu'une discipline pour les enfants.

Ils seront classés selon les catégories suivantes :

- **Pour les kids**

Benjamin (5) <-> Scratch (année de naissance : 2014 - 2015)

Minime (5) <-> Scratch (année de naissance : 2013 – 2012)

- **Pour les adultes musculaires**

Cadet (H/F) (2011 – 2010)

Junior (H/F) (2009 – 2008)

Espoir (H/F) (2007 – 2004)

Senior (H/F) (2003 – 1997)

Master 30 (H/F) (1996 – 1987)

Master 40 (H/F) (1986 – 1977)

Master 50+ (H/F) (1976 -)

- **Pour les adultes Endurigide**

Scratch Endurigide

- **Pour les adultes VAE**

VAE Master 40- (H/F) (... – 1985)

VAE Master 40+ (H/F) (1986 – 1977)

VAE Master 50+ (H/F) (1976 - 1967)

Scratch VAE (H/F)

Scratch musculaire (H/F)

3. Les récompenses

Pour gagner le Trophée Enduro Tour le pilote devra obtenir le maximum de points au cours des 7 manches du TET. Les points sont obtenus en fonction du classement de chaque course.

Les catégories récompensées seront les suivantes :

- **Pour les kids**

Benjamin

Minime

- **Pour les adultes musculaires**

Cadet

Junior

Espoir

Senior

Master 30

Master 40

Master 50+

- **Pour les adultes Endurigide**

Scratch Endurigide

- **Pour les adultes VAE**

VAE Master 40-

VAE Master 40+

VAE Master 50+

Scratch VAE (H/F)

Scratch musculaire (H/F)

Les podiums féminins par catégorie seront effectués en fonction du nombre d'inscrites.

4. Parcours

Les départs seront établis selon l'ordre suivant et dans la mesure du possible : VAE/30 premiers du classement et les autres pilotes. Néanmoins chaque club organisateur reste libre de choisir l'ordre des départs.

Les Kids seront accompagnés par 2 personnes (un ouvrier, un fermier) durant tout le parcours. Si le participant ne suit pas les accompagnateurs, il se verra disqualifié.

Les spéciales seront matérialisées par des couloirs de rubalise. Si un concurrent sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie. Le non-respect du parcours, l'utilisation de tout autre moyen déloyal ou la prise de raccourcis, entraînera la mise hors course ou pénalité du concurrent (cf règlement de course du club organisateur).

5. Equipement

5.1 Le vélo

Les participants sont seuls responsables du bon fonctionnement et de la sécurité du matériel qu'ils utilisent. Les embouts de guidon doivent être bouchés et les extrémités de câble doivent être protégées.

Le concurrent doit avoir le même vélo sur toute la durée de l'épreuve, que ce soit dans les liaisons ou dans les spéciales.

En cas de casse de matériel (cadre, fourches ou roue), le concurrent doit le signaler à l'organisateur. Le concurrent n'a pas le droit de changer une partie du VTT, dans le cas contraire il sera mis hors de course ou pénalité (cf règlement de course du club organisateur).

L'organisme de course peut interdire le départ s'il juge que le matériel n'est pas apte à participer à la course (présente un danger pour « son pilote » ou pour les tiers).

Sont acceptés les VTAE avec une seule batterie sur le parcours (pas de limite de puissance de batterie mais le VTAE doit être conforme à la réglementation Article R311-1 Alinéa 6.11 du Code de la Route). Les vélos débridés sont interdits.

5.2 La protection du pilote

Tout pilote participant au TET doit avoir obligatoirement les protections suivantes :

1. **Casque (norme CE) : Casques Intégral/Intégral à mentonnière amovible**
2. **Genouillères**
3. **Gants longs**
4. **Protection dorsale (norme CE)**

Les coudières sont vivement conseillées. Chaque participant doit porter les équipements sur la totalité du parcours, y compris dans les liaisons. Des contrôles aléatoires seront effectués durant la course. En cas d'infraction le vététiste pourra être mis hors course ou pénalité (cf règlement de course du club organisateur).

6. Reconnaissance

Les reconnaissances sont gérées par le club organisateur. Le pilote devra se tenir informé sur le lieu, la nature (à pied ou à vélo), et les créneaux horaires ouverts à la reconnaissance des spéciales. Le pilote devra respecter les parcours balisés sans toucher à la rubalise. En cas d'infraction le vététiste pourra être mis hors course ou pénalité (cf règlement de course du club organisateur).

7. Sécurité

Le respect du code de la route est obligatoire. En cas d'accident, les participants témoins devront impérativement et le plus rapidement possible, prévenir le club organisateur ou l'équipe secours présente lors de l'évènement ou les bénévoles placés sur le parcours. Chaque point de ravitaillement sera équipé d'un moyen de communication. Des secouristes seront présents sur toutes les épreuves.

8. Ravitaillement :

Les ravitaillements seront répartis sur l'ensemble des circuits. Ils seront composés avec liquides et des aliments solides sucrés ou salés.

9. Droit à l'image :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser librement les images ou les vidéos prises sur les courses du TET (réseaux sociaux), sauf si refus de leur part.

En d'autres termes, les images pourront être exploitées et utilisées sous toute forme et sur tous supports (site internet, réseaux sociaux, supports numériques, presse, affiches, flyers, etc.), sans limitation de durée et pour un territoire illimité.

Le club s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne concernée et à ne pas utiliser les images dans un contexte préjudiciable.

Le TET reconnaît ne pouvoir prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

L'autorisation pourra être retirée à tout moment par simple demande écrite adressée au TET.

Charte du TET

1. Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
2. Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets usagés sur le parcours
3. Respecter le balisage
4. Respecter vos concurrents s'ils vous rattrapent : essayer de les laisser passer.
5. Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse
6. Prendre du plaisir à rouler et à partager !